

A

La gouvernance Mondiale, de tous les Etats, de toutes les organisations,

- I- l'état des lieux de l'assainissement
- I- L'état catastrophique de l'assainissement
- I- le défaut de réglementation de l'assainissement

La problématique de l'eau potable dans le monde est intimement liée à la problématique de l'assainissement de l'eau usée, sa principale source de pollution. La terre, le sol et les sous sols, l'environnement, les milieux hydraulique naturels, les nappes phréatiques ne doivent plus servir de poubelle de l'assainissement. L'humanité, la faune et la flore toutes s'empoisonnent lentement

C'est aussi incroyable que cela puisse l'être mais la totalité de la gouvernance mondiale a fait une impasse morale et intellectuelle sur une problématique journalière qui à ce jour est la plus importante catastrophe écologique, économique et biologique de notre temps.

De tout temps l'homme imita la faune terrestre en déféquant là où le besoin se faisait sentir, par la pratique de « la défécation à l'air libre ».

Cette pratique a fini par être éloigné des lieux d'habitation pour les raisons suivantes:

- la vue répugnante de ce déchet,
- les émanations olfactives de putréfaction désagréables.

Cette répulsion instinctive a conduit l'humanité à ne jamais accordé le moindre intérêt à cette problématique.

L'augmentation importante de la population mondiale obligea la population à gérer cette problématique en créant l'assainissement, assisté par l'approvisionnement en eau courante. Système de gestion des excréments qui fut avalisé par l'administration.

L'assainissement. Au tout début, ce fut juste un transfert des excréments du lieu de leur production jusqu'au terrain de regroupement. S'en est suivi la collecte des diverses pollutions générées par l'activité domestique, économique, industrielle et chimique.

La matière fécale a toujours fini par disparaître naturellement dans l'environnement.

L'assainissement à ses débuts, resta donc sur ce principe, se servant de l'eau comme convoyeur/nettoyeur et en déversant les excréments dans les milieux naturels proches.

L'avènement du chimique industriel dans l'habitat modifia les caractéristiques biologiques des excréments qui finirent par ne plus disparaître naturellement, se transformant en boue putride.

Ni les services de l'assainissement ni aucune gouvernance ne prirent en compte cette nouvelle donnée. L'eau usée et sa pollution continuèrent à être dispersées dans les milieux hydrauliques naturels de surface sans traitement d'épuration.

L'assainissement du faire face à une nouvelle problématique, lors du rejet du liquide en sortie de la station. Les matières fécales flottaient en surface des étendues d'eau servant d'exutoire. Un dispositif de planche de terre sablonneuse, filtra le liquide pour retenir en surface, la matière boueuse. Celle-ci fut stockée sur une aire de séchage, reconvertie en déchets ménagers, pour être ensuite acheminée vers la déchetterie.

Tout ce dispositif de gestion d'eau usée prit le nom « d'assainissement » avec son site de traitement définitif, la station d'épuration.

#### Le traitement

Un terme généraliste dont la définition n'a de sens que si elle est détaillée par ce qui suit.

#### Définition du mot 'épuration'

L'épuration a pour mission d'éliminer, de détruire, un élément ou des éléments intrusifs d'un milieu. En l'occurrence, pour l'eau usée, toute la pollution qui s'y trouve.

#### Définition du mot 'purification'

Enlever, détruire une ou des pollutions diluées, dissoutes dans un liquide.

#### Les impossibilités d'épurer et ou de purifier

- l'augmentation du volume\* d'eau usée à gérer toujours de plus en plus important.
- la construction d'une station sur un projet déjà dépassé lors de son exécution.
- l'avènement du chimique dans l'habitat.
- l'industrie obligée de se raccorder au réseau pour évacuer sa forte consommation d'eau.
- la restauration collective.
- le désintérêt le plus total de l'homme sur cette problématique.

#### Le constat :

La gestion de l'eau usée n'a jamais été réglementée concernant un éventuel traitement d'épuration et de purification.

La gouvernance mondiale a quand même émit des Directives de bonnes conduites qui sont malheureusement inapplicables en l'espèce au vu de la démonstration d'inefficacité du système démontré ci avant.

La gouvernance mondiale doit se pencher sur cette problématique. La notion d'épuration et de purification doit être clairement exprimée dans le cas de la gestion de l'eau usée.

- 1- une notion claire et précise du terme EPURER au sens le plus large possible
- 2- une notion claire et précise du terme PURIFIER au sens le plus large possible
- 3- ce qui « ne doit pas se faire »

La prescription de ce qui « doit se faire » doit être tenue par l'obligation de ce qui « ne doit pas se faire ».

Il y a encore plus grave !

Ci après, la seule preuve non pas - de bonne conduite - mais - d'une bonne gestion – de traitement d'eau usée en application

1 l'Agence de l'Eau demande aux gestionnaires des stations d'épuration de lui fournir éventuellement, sans contrainte, sans obligation, sans modalités, un rapport sur la D.B.O Demande Biologique en Oxygène de l'eau usée.

2. La Commission européenne reprend dans sa dernière Directive sur l'Eau cette unique donnée de D.B.O.

La Commission Européenne estime que "si le liquide n'est pas en Demande Biologique d'Oxygène", "il ne présente aucun risque de pollution" du milieu dans lequel il est dispersé.

La D.B.O, une donnée douteuse et pernicieuse quand on sait que l'infrastructure d'une station d'épuration, comporte un bassin d'aération dont un dispositif brasse le contenu du bassin, pour introduire de l'oxygène de bas en haut.

Aussi incroyable que cela puisse paraître, la notion polluante de l'urine concentrée produisant un fort taux d'ammoniaque, des lessiviels, des produits d'entretien ménagers, des déboucheurs chimiques, des teintures, peintures solvant, diluants, des produits chimiques industriels tel que ( les différents acides, le mercure, le plomb, etc) que les produits de désinfections, stérilisant, aseptisant, anti biotique, médicamenteux du para médicale et médicale ne sont pas en capacité de nuire à la bonne santé du milieu aquatique.

## II- Mon expertise

Plusieurs éléments m'ont amené à ce stade d'expertise durant 20 ans de développement de ma Biotechnologie.

- a) je n'avais aucune connaissance de l'eau usée.
- b) je n'étais donc pas contaminé intellectuellement par une approche littéraire et scolaire de l'existant
- c) j'ai fait une découverte
- d) je me suis toujours appuyé sur la base de ma découverte : le Vivant
- e) autodidacte j'apprend sur le terrain
- f) je travaille de façon empirique par expérimentation et confrontation permanente de mes analyses
- g) je suis méthodique persévérant tenace sans ambition autre que d'aller toujours de l'avant.
- h) j'ai toujours confronté la vision générale de ma découverte aux acteurs du système en place ainsi qu'à des scientifiques biologiques
- i) j'ai inventé un procédé « fosse biologique » lyseconcept en passant par toutes les phases de développement : simple idée, prototypes, 1, 2, 3<sup>ème</sup> génération d'évolution.
- j) j'ai signé un partenariat avec un cimentier pour une fabrication exclusive du procédé
- k) j'ai élaboré un concept de gestion d'épuration et de purification biologique de l'eau usée
- l) j'ai toujours fait évoluer mon procédé en effectuant des analyses biologiques
- m) Tous mes résultats ont été consignés dans des documents archivés
- n) Un procédé biologique fonctionne avec un liquide d'eau usée - biologique -, sa fonction est d'épuration est uniquement - biologique- le liquide en sortie épurée à plus de 98 % est - biologique -.
- o) un procédé est constitué de plusieurs éléments, le procédé « Fosse Biologique » comprend deux éléments principaux : la biologie et la technique.
- p) il s'en est déduit que le procédé « Fosse Biologique » était en réalité une biotechnologie
- q) une biotechnologie unique au monde qui est la seule d'être en mesure d'avoir une performance épuratoire
- r) ma biotechnologie a suivi toutes les démarches administratives existantes et nécessaires pour être reconnue. Résultat : interdite.
- s) Même la commission Européenne informée de ce dispositif hors du commun, n'y accordé aucun intérêt. Un simple courrier reçu de la Commission de l'Environnement stipule que mon procédé respecte bien la directive Européenne sur l'eau
- t) les états membres de l'U.E, la commission Européenne ont élaborés des lois des normes des règlements, des conformités en omettant d'inscrire une seule ligne permettant à une invention qui présenterait des performances allant au delà des prescriptions existantes aurait toutes possibilités de se développer.
- u) les états membres de l'U.E, la commission Européenne ont donc interdit toute invention

v) pour arriver à une expertise aussi élevée j'ai toujours confronté mes données à celles de l'existant, jusqu'au moment où j'ai fait ressortir que la gestion de l'eau usée n'est absolument pas réglementée

### III - La gouvernance Mondiale

Le terme Assainissement ne voulant rien dire, il doit être remplacé par cette définition plus appropriée: Gestion Générale de l'Eau Usée, GGEU.

La règle d'Or sur l'Eau de tous les pays doit comprendre les prescriptions ci après

- 1) Toute eau ayant servie à un usage de nettoyage au sens le plus large du mot, est interdite d'être restituée à la nature sans traitement préalable d'épuration et de purification globale.
- 2) Tout système de traitement d'épuration ou de purification d'eau usée doit être en mesure de définir le type de polluant qu'il élimine.
- 3) Tout système de traitement d'épuration ou de purification d'eau usée doit être en mesure de quantifier le polluant dont il a la charge de son élimination
- 4) Tout système de traitement d'épuration ou de purification d'eau usée doit être en mesure de définir les modalités d'extraction du polluant dont il a la charge de l'éliminer
- 5) Tout système de traitement d'épuration ou de purification d'eau usée doit être en mesure de définir les modalités d'action de l'outil éliminant le type de polluant ciblé.
- 6) Tout système de traitement d'épuration ou de purification d'eau usée doit être en mesure de quantifier la performance de l'outil d'épuration ou de purification du polluant traité
- 7) La performance épuratoire doit être quantifiable suivant le pourcentage de présence du polluant avant le traitement, au milieu du traitement et à la fin du traitement, en quantifiant le volume ou la quantité de la pollution éliminée.
- 8) Les notions des termes « épuration » « purification » « traitement » dans le cas de l'eau usée doit être clarifiée au sens le plus large du mot.
- 9) La pollution qui est visée par le processus d'épuration de l'eau usée doit être caractérisée en fonction de la provenance de l'eau.:
  - a) l'eau d'usage des besoins de la domesticité (bain, cuisine, machine à laver, toilettes, nettoyage des sols ).
  - b) l'eau d'usage industrielle
  - c) l'eau d'usage du para médicale et médicale

d) l'eau d'usage agronomique

10) L'objectif de résultat du processus d'épuration doit être défini.

11) il faut que soit défini les caractéristiques fonctionnelles (technique -biologique) de l'outil d'épuration

12) il faut que soit défini les modalités dans lesquelles la pollution ciblée est éliminée du liquide. Par traitement dans le liquide ?, par extraction du liquide?

13) il faut que soit défini la filière de suivi de la pollution éliminée de l'eau usée.

Nous sommes à l'aube d'un changement de paradigme,  
la gestion de l'eau usée devient une priorités du monde.

### IX - Le financement de la gestion de l'eau usée

#### A- Le financement de l'existant

##### Coût financier d'une station d'épuration

800 EH, le coût serait compris entre 930 000 euros HT et 1 500 000 euros HT.

15 000 EH, le coût financier serait compris entre 5 500 000 € HT et 6 500 000 € HT.

30 000 EH, le coût financier serait compris entre 12 000 000 € HT et 18 000 000 € HT.

300 000 EH le coût financier serait compris entre coût financier serait compris entre 4 500 000 000 € et 5 500 000 000 € HT

##### Coût financier d'une gestion d'eau usée autonome

Le coût financier varie suivant le dispositif :

un puisard = 500€

un réservoir genre fosse septique = 650€

un simple bassin de rétention = 250€

une fosse septique avec un lit d'infiltration, 8 500€ en Europe

##### Conclusion

La comparaison de l'investissement financier des deux principaux outils de traitement actuel n'a aucune valeur si la performance d'épuration et de purification n'existe pas.

Le coût financier actuel d'une implantation de gestion d'eau usée collective est 'cinq' fois supérieur à la gestion d'eau usée individuelle. Le coût financier de maintenance et d'entretien d'une gestion collective est 'cent' fois supérieur à celui d'une gestion autonome.

## B - le financement du changement

Avec le Contrat P.P.P-A\* , la totalité du parc de gestion d'eau usée est renouvelée, collectif et individuel, pour une somme de départ de 10 000€.

### Notre expertise

- 1- un produit défiant toute concurrence avec une performance de 98 %.
- 2- un financement hors du commun, le P.P.P-A\*.
- 3- Un projet qui n'endette plus l'entité territoriale
- 4- un projet qui permet à l'entité territoriale de rénover la totalité du parc de son territoire
- 5- un projet qui assure la salubrité et la santé publique
- 6- un projet qui développe la prospérité des zones défavorisées
- 7- un projet qui supprime la faim dans la le monde

Le contrat de P.P.P-A est exploité par une S.E.M - Société d'Economie Mixte -  
L'entité territoriale finançant le projet, détient 60 % du capital de la S.E.M, l'apporteur du produit 40 %.

### Le principe du :

- Pollueur/payeur. Toute personne de la communauté produit chaque jour une pollution découlant de sa vie sur terre, les excréments, dont il a l'obligation de participer financièrement à leur gestion.

(la participation financière est définie en fonction des revenus).

- Le financement. Les bénéficiaires remboursent obligatoirement l'implantation dont ils sont les bénéficiaires (le remboursement est évalué en fonction des revenus)

- L'entité territoriale avance le financement de chaque implantation, soit la somme de 10 000€. Ainsi elle s'assure qu'une implantation de gestion de l'eau usée est bien en place pour chaque habitat.

Les bénéficiaires de l'implantation règlent la facture dès la mise en service.

(le remboursement peut être total, partiel ou tout simplement annuel par une taxe infime d'assainissement pour les plus démunis.)

### - la création d'une S.E.M

Le règlement de tous les frais occasionnés laisse une marge bénéficiaire de 2500/3000€.

Après 4 implantations, la S.E.M capitalise un avoir de 10 000€ qu'elle réinvestit immédiatement.

## C - l'amortissement financier du projet.

A ce jour, l'assainissement est un gouffre financier sans aucun retour sur investissement. Le projet P.P.P-A assure un retour sur investissement dès la mise en service de la biotechnologie.

## D - les avantages du projet

La salubrité publique est assurée, le budget santé diminue, le rejet liquide de la biotechnologie, totalement biologique, est exploité obligatoirement pour une production végétale. (jardin d'agrément, jardin potager, exploitation agronomique, exploitation forestière, exploitation du bois, végétalisation de terre aride pour les pâturages, plantation d'arbres de hautes canopée pour la réduction de la température intra muros des agglomérations en zones tropicales, suppression de l'usage d'engrais chimique, etc).

## E - Création d'une nouvelle filière économique, création d'entreprises et d'emplois.

10 000€ rénove la totalité du parc africain.

C'est une vision simpliste mais pourtant bien réelle.

\* une station d'épuration est prévue pour un stockage de liquide dans ses bassins d'un certain volume X. Le volume de production Y d'eau usée collectée de l'assainissement collectif, étant toujours supérieur à X, la station fait circuler et évacue en permanence son volume de stockage pour permettre au volume de production collectée d'entrer sur le site de la station.

\* l'aération du liquide fut mis en place quand le matériaux béton de construction des bassins se mis à fissurer sous l'action de la forte méthanisation du milieu enclenché par la putréfaction de la boue.

\* E/h équivalent habitant

\* P.P.P-A, contrat de Partenariat Public Privé, le contraire du P.P.P , Partenariat Privé public

\* Fait divers, Aout 2020. une station d'épuration industrielle déverse la totalité des boues de sa station d'épuration privée, dans la rivière qui lui sert d'exutoire : la totalité de la faune et de la flore aquatique est détruite sur plus de 7 km . Elle déclare que ce sont des boues -biologique-. Quel serait l'impact du déversement si celui ci était chimique ?

## Note

Ce document est sans référence, il invente le futur en effaçant l'existant.

Le document P.P.P-A joint explique les modalités de son financement.

« On ne résout pas un problème avec les modes de pensée qui l'ont engendré. » Albert EINSTEIN